

Département
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 24 décembre 2020
Convocation faite
Le 10 décembre 2020

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 16 décembre 2020

L'an deux mil vingt, et le mercredi seize décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2020, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Éric GUERINY, Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Julien VERGÉ, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Philippe RAVIDAT, M^{me} Evelyne DEVOUGE (représentant M. Joël BOUCHER), M. Daniel DURBECQ, M^{me} Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, M. Gérald GIULIANI, M^{me} Lisbeth DE BARROS, M. Jacky DEVIN, M^{me} Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M^{mes} Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), Amélia MOUSSAOUI, MM. Sébastien PAULET (pouvoir à M. Hervé FRANCOTTE), Joël BOUCHER (représenté par M^{me} Evelyne DEVOUGE).

M. Jean-Pol DEVRESSE, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

2020-12-284 Modification de la subvention d'équilibre du Budget Primitif Annexe de Délégation de Service Public pour Rivéa pour 2020

Vu sa délibération n° 2020-02-036 du 26 février 2020, approuvant le Budget Primitif Annexe 2020 de la Délégation de Service Public pour Rivéa,

Vu sa délibération n° 2020-02-037 du 26 février 2020, décidant d'affecter au Budget Primitif Annexe 2020 de la DSP pour Rivéa une subvention d'équilibre du Budget Principal de 703 823,34 €,

Vu sa délibération n° 2020-11-252 du 24 novembre 2020, approuvant une Décision Modificative n° 1 sur le Budget Annexe 2020 de la DSP pour Rivéa,

Vu sa délibération n° 2020-11-253 du 24 novembre 2020, décidant d'affecter au Budget Primitif Annexe 2020 de la DSP pour Rivéa une subvention d'équilibre complémentaire du Budget Principal de 116 000 €,

Vu sa délibération n° 2020-12-283 du 16 décembre 2020, approuvant une Décision Modificative n° 2 sur le Budget Annexe 2020 de la DSP pour Rivéa,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** d'affecter au Budget Annexe de Délégation de Service Public pour Rivéa pour 2020 une subvention d'équilibre complémentaire de 36 000 € pour 2020, portant la subvention d'équilibre 2020 à 855 823,34 €, inscrites en recettes à l'article 74751 du Budget Annexe 2020 de la DSP pour Rivéa : « participation des groupements de Collectivités », et en dépenses à l'article 657364 : « Subvention de fonctionnement aux autres établissements à caractère industriel et commercial » du Budget Principal de la Communauté pour 2020.

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' and 'D' intertwined, with a vertical line extending downwards from the 'D'.